



## absence totale d'information sur succession

Par **yvon**, le 17/11/2010 à 12:23

Ma belle-mère refuse de m'informer sur la succession suite au décès de mon père dont je suis la fille unique. Malgré plusieurs courriers lui intimant de m'éclairer sur le nom du notaire. Aucun bien immobilier n'étant concerné, l'interrogation se porte sur un solde de compte bancaire.  
Quelle est la marche à suivre pour avoir satisfaction ?

Par **Claralea**, le 17/11/2010 à 12:49

Bonjour, voyez auprès de la chambre des notaires de la région où votre père est décédé pour savoir déjà si un notaire s'occupe de la succession.  
Êtes-vous en possession de l'acte intégrale de décès de votre père, il peut y avoir une mention de notoriété, ce qui vous confirmerait qu'il y a bien un notaire

Par **Domil**, le 17/11/2010 à 13:04

S'il n'y a aucun bien immobilier, il n'y a pas forcément de notaire chargé de la succession. ça dépend aussi si votre père a fait un testament.